



Communiqué de presse

Saint-Denis, le 24 avril 2019

Dengue à La Réunion : l'épidémie s'étend au Nord et à l'Est de l'île

L'épidémie de dengue poursuit son extension avec **plus d'un millier de cas confirmés** pour la semaine du 8 au 14 avril. Les chiffres sont en cours de consolidation. Le nombre de cas reste en augmentation régulière et dans les mêmes proportions.

Les foyers les plus actifs sont situés dans le Sud. Toutefois, on constate que **des foyers apparaissent dans le Nord et l'Est de l'île**. Les agents de la lutte anti-vectorielle sont engagés, au quotidien, auprès de la population pour limiter la propagation du virus. La mobilisation et les actions de tous (Etat, communes, intercommunalités et population) doivent continuer pour limiter l'épidémie en cours.

Situation épidémiologique au 24 avril 2019

(données de la Cire OI, Santé Publique France)

Les **foyers les plus actifs** sont situés dans :

- Le Sud : Saint-Louis/La Rivière, l'Etang Salé, les Avirons, Saint-Pierre/Ravine des Cabris et Saint-Joseph
- L'Ouest : Piton Saint-Leu

Les **foyers émergents** sont situés dans :

- Le Nord : Sainte-Clotilde, Sainte-Suzanne, Sainte-Marie, Saint-Denis et la Montagne
- L'Est : Saint-André
- Le Sud : Saint-Philippe
- L'Ouest : dans différentes localités de la commune de Saint-Paul : Bellemène, Saint-Gilles-les-Bains, La Saline-Les-Hauts, le Bernica et le Guillaume.

Le nombre de consultations pour des symptômes de la dengue en médecine de ville continue de progresser.

Par ailleurs, le nombre de passage aux urgences et d'hospitalisations de moins de 24h, pour dengue, est aussi en augmentation.

DEPUIS LE DEBUT DE L'EPIDEMIE

- **14 142 cas autochtones confirmés**
(dont plus de 7 200 cas depuis le 01/01/2019)
- **407 hospitalisations**
(dont 251 hospitalisations depuis le 01/01/2019)
- **1187 passages aux urgences**
(dont 712 passages aux urgences depuis le 01/01/2019)
- **plus de 47 000 cas cliniquement évocateurs** (dont plus de 20 000 cas depuis le 01/01/2019)
- **13 décès, dont 6 directement liés à la dengue.**
(Depuis le 01/01/2019 : 7 décès, dont 3 directement liés à la dengue).

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974 - Facebook : @Prefet974



La lutte contre la dengue est l'affaire de tous !

La lutte contre la dengue relève de la responsabilité des pouvoirs publics, par la mise en œuvre d'actions de lutte anti-vectorielle visant à éliminer les foyers naissants de dengue.

Les équipes interviennent jour et nuit dans les quartiers où des cas de dengue sont signalés. Objectif : contenir l'épidémie en intervenant très vite autour du domicile des personnes malades afin d'éliminer un maximum de moustiques adultes pouvant être porteurs du virus dans un rayon de 100 à 150 m autour des cas signalés.

Une information de la population est systématiquement réalisée avant les traitements :

- soit directement par les équipes de porte à porte en journée,
- soit par avis de passage remis dans les boîtes aux lettres pour les traitements nocturnes.

Consultez le planning des opérations de nuit sur le site internet de l'ARS OI :

<https://www.ocean-indien.ars.sante.fr/infos-demoustication>

CHIFFRES-CLE DE LA SEMAINE (du 15 au 21 avril 2019)

- **3 700** maisons visitées en porte à porte
- Environ **13% des maisons** identifiées avec des gîtes larvaires et près de **4000 gîtes larvaires éliminés**
- **190 personnes** de l'ARS Océan Indien, du SDIS et de la Sécurité Civile sont intervenues autour des cas signalés
- **Près de 30 000 maisons** concernées par des opérations de traitements insecticides de nuit

Ces actions ne sont pleinement efficaces que si elles s'accompagnent d'une mobilisation collective. Aujourd'hui, la mobilisation de chacun d'entre nous est essentielle :

- **CONSULTER** rapidement son médecin en cas d'apparition de signes de la maladie.
- **SE PROTEGER ET PROTEGER SON ENTOURAGE** des piqûres de moustiques en utilisant des répulsifs.
- **VIDER tout ce qui peut contenir de l'eau** (lieux où les larves se développent).
 - ✓ **Coupelles** : vider les sous-pots
 - ✓ **Pneus** : vider les pneus, les mettre à l'abri ou les recouvrir afin d'éviter la stagnation de l'eau à l'intérieur
 - ✓ **Jouets** : ranger les jouets à l'abri de la pluie et s'assurer qu'ils ne sont pas remplis d'eau
 - ✓ **Fûts, arrosoirs et seaux** : les vider ou couvrir et les ranger à l'abri de la pluie. Les récipients de récupération d'eau de pluie doivent être recouverts d'un tissu à maille fine afin d'éviter que les moustiques ne pondent à l'intérieur.
 - ✓ **Gouttières** : vérifier la pente et les nettoyer régulièrement pour que le conduit ne s'encombre pas de feuilles mortes.
 - ✓ **Déchets** : jeter les petits déchets dans une poubelle fermée par un couvercle, les encombrants dans les containers prévus à cet effet ou en déchetteries (*jamais dans la nature, dans les ravines ou sur la voie publique*) et respecter les jours de collectes.

Ce sont ces gestes menés par tous, à titre personnel et collectif, qui permettront de limiter la propagation du virus de la dengue sur l'île.

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974 - Facebook : @Prefet974

